



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JONQUIERES  
SEANCE DU 2 MAI 2016**

**18, rue de l'Archerie  
60680 JONQUIERES**

- Date de convocation : 26/04 /2016  
- Date d'affichage : 26/04/2016

- Nombre de Membres :

- En exercice : 12
- Présents : 12
- Votants : 12

*L'an deux mil seize, le deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.*

**Etaient Présents** : Jean-Claude CHIREUX, Maire  
Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Bernard DUFOSSÉ, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.  
Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT,  
Yannick DANICOURT, Patrice QUIDEÇON, Thierry MECIAR Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Ludivine SEBASTIEN

**OUVERTURE DE SEANCE** :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le **procès-verbal du 11/04/2016**, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est **adopté** à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Rétrocession de 2 parcelles à la Commune rue de Varanval

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d'accepter à l'unanimité le rajout d' 1 point supplémentaire à l'ordre du jour.

**1) DELIBERATION N° 28/2016 – VENTE DU TERRAIN COMMUNAL RUE DE VARANVAL**

Vu que La vente des terrains rue de Varanval parcelles E n°80 et n°81 n'a pas abouti pour la construction de 8 à 12 logements, le constructeur COBAT a été contacté par les services de la Mairie. Celui-ci nous fait une offre pour ces 2 terrains avec projet de 4 maisons de ville, pouvant être commercialisées au prix de 200 000€ à 230 000€.

Précisant certaines conditions:

- le projet aurait besoin d'environ 50 m de façade, il faudrait donc éventuellement déplacer l'abri-bus existant ;
- modifier l'alimentation en gaz de l'Ecole ou toute autre alimentation se trouvant sur les terrains ;
- préserver l'arbre du bicentenaire de la révolution planté en 1989 par les élèves de la Commune. (découpage cadastral à prévoir avec un géomètre)

Le constructeur COBAT nous propose 120 000€ pour ces 2 terrains sous réserve bien entendu du permis de construire.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'accepter cette offre en précisant que tous travaux cités ci-dessus seront à la charge du constructeur COBAT.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,  
Vu l'avis des Membres du Conseil Municipal, lors de la réunion du 20/04/2016,

Et après en avoir délibéré,

**Décide** à l'**unanimité** la vente du terrain sise rue de Varanval, parcelles E n°80 et n°81, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

## **2) RETROCESSION DE 2 PARCELLES A LA COMMUNE RUE DE VARANVAL**

Considérant la réalisation de la réorganisation de la voirie communale sur l'ensemble du territoire de la Commune de Jonquières, mise en place 2<sup>ème</sup> semestre 2015 par la SARL AET- Géomètre Expert Etienne RICHARD de Compiègne ; Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que 2 parcelles sont à rétrocéder à la Commune dans l'alignement des maisons situées rue de Varanval.

### **- DELIBERATION N° 29/2016 RETROCESSION PARCELLE ZE N° 152 A LA COMMUNE**

Dans le cadre de l'alignement, il nous appartient de demander la rétrocession de la parcelle ZE N° 152 pour 221m<sup>2</sup>, sise rue de Varanval.

Les démarches effectuées par les Consorts ROUSSELLE auprès de Maître BEAUVAIS à Compiègne, nous amène à entériner l'acte de cession pour l'€uro symbolique.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,  
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

**Décide** d'**autoriser** à l'**unanimité** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette rétrocession.

### **- DELIBERATION N° 30/2016 RETROCESSION PARCELLE ZE 110p A LA COMMUNE**

Lors de la vente de la parcelle ZE 110p sise rue de Varanval, aux Consorts HERAULT-DELANOE, dans le cadre de l'alignement, la Commune a demandé la rétrocession de la surface représentant 110m<sup>2</sup> pour l'€uro symbolique.

Il vous est demandé d'entériner cet acte de cession pour l'€uro symbolique.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,  
Vu l'avis **favorable** des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

**Décide** d'**autoriser** à l'**unanimité** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette rétrocession.

## **3) QUESTIONS DIVERSES**

Madame Sylvie FABIEN demande des précisions sur le dossier « voisins vigilants ». Monsieur le Maire informe qu'il y a eu 4 réponses en Mairie à ce jour. Les Membres présents souhaitent avancer et apporter leur collaboration à ce projet. Monsieur le Maire va contacter le Major LEGRAND de la Brigade de LA CROIX SAINT OUEN pour programmer une réunion avec les futurs inscrits, population incluse afin de lancer les interventions pour la « protection Citoyenne ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

## **DELIBERATIONS**

28/2016 - DELIBERATION N° 28/2016 – VENTE DU TERRAIN COMMUNAL RUE DE VARANVAL

29/2016 - DELIBERATION N° 29/2016 - RETROCESSION PARCELLE ZE N° 152 A LA COMMUNE

30/2016 - DELIBERATION N° 30/2016 - RETROCESSION PARCELLE ZE 110p A LA COMMUNE